

L'habitat des pauvres dans les villes algériennes

Sid-Ahmed SOUIAH*

De nombreuses villes algériennes renferment des territoires de « non-ville », ceux de l'exclusion. Situés en périphérie des moyennes et grandes villes, ces territoires-là présentent tous les signes apparents de la pauvreté urbaine : environnement socio spatial dégradé, conditions d'habitat et de vie difficiles et cumulant de nombreux handicaps (habitations précaires dans des zones déclassées par l'urbanisme officiel, sans eau potable, sans assainissement, sans routes asphaltées et avec un déficit prononcé en matière d'équipements). Ces marges ségréguées de la ville, souvent en zones périurbaines ou suburbaines, posent de sérieux problèmes quant à leur intégration physique et sociale. Des actions initiées par les pouvoirs publics sont toujours nécessaires pour que ces fragments de ville puissent rejoindre la sphère du « dedans ». Elles ont, souvent, consisté à la mise en oeuvre de politiques de « régularisation – restructuration » et de relogement d'une partie de leurs occupants. Ces territoires de l'exclusion sociale et spatiale ne sont pas spécifiques à l'Algérie, nombreux sont les auteurs qui ont décrit et analysé les quartiers des exclus et de la misère dans les villes d'Amérique latine, d'Asie du Sud-est ou d'Afrique. M. Rochefort (1988)¹ les caractérise en ces termes : "*de petites maisons précaires, souvent inachevées, en brique ou en parpaing, égrenées au long des rues à peine tracées, sans asphalte ni trottoirs.*" B. Granotier (1980)² donne d'emblée, en introduction à son ouvrage "La planète des bidonvilles", une idée de l'inquiétante ampleur du phénomène : "*Dans les ceintures de misère qui entourent les grandes villes du Tiers Monde, plus de 200 millions d'êtres humains vivent dans des conditions concentrationnaires. Leur environnement ? Des ruelles boueuses flanquées de baraques en planches, tôles et matériaux de récupération. Leurs aspirations ? Assurer une maigre pitance à des enfants faméliques, se protéger d'une éviction policière toujours possible, survivre au jour le jour.*"

* Professeur, géographe, Université de Cergy-Pontoise, membre du Laboratoire MRTE.

¹ Rochefort, M., « Problèmes généraux de la production du logements des pauvres », in *Revue Tiers Monde*, n°116, Oct. Dec. 1988, pp. 1045-1054.

² Granotier, B., *La planète des bidonvilles – Perspectives de l'explosion urbaine dans le tiers monde*, Paris, Seuil, 1980.

Les facteurs explicatifs les plus immédiats sont communs. Ils gravitent autour de l'exode rural comme moteur d'une urbanisation particulièrement rapide : toutes les villes du tiers-monde furent confrontées à une croissance démographique rapide, à d'intenses immigrations de populations rurales, à tel point qu'il fut difficile de répondre correctement à la demande en habitat social pour les populations les plus démunies. Il faut néanmoins élargir les causes de l'habitat des pauvres aux familles citadines qui sont exclues du système formel du foncier et de l'immobilier et qui, par manque de solvabilité et de ressources, n'ont que les marges insalubres afin d'édifier, louer ou acheter des constructions précaires afin d'héberger leur famille. Ainsi, des processus de régulation se mettent place, notamment par la production d'un bâti populaire précaire et sous intégré qui peut présenter certaines spécificités selon les villes ou les pays.

Dans les villes du Monde arabe, C. Chaline (1990)³ indique que les rythmes de cette croissance soutenue de l'habitat non réglementaire s'expriment "*en périphérie par un processus continu d'absorption d'espaces jusqu'alors agricoles ou naturels.*" Mis à part quelques riches Etats pétroliers qui font face assez correctement à la demande de logements, ce phénomène affecte sérieusement de nombreuses franges urbaines des villes du Monde arabe. Ainsi, la coexistence du bidonville et de l'habitat non réglementaire en parpaing, à côté de lotissements des classes moyennes et aisées, inquiète de plus en plus les pouvoirs publics et pose avec acuité tout le problème d'assainissement juridique, du relogement et de la prise en charge des équipements les plus élémentaires.

I. Configurations spatiales et processus de socialisation.

De la liberté de construire, étant donné qu'il y a absence de titre de propriété et défaut de permis de construire, émergent des modèles d'urbanisation largement dominés par la mémoire et les références socioculturelles qui sont transmises d'une génération à une autre. Ainsi les nomades de la Steppe oranaise, lorsqu'ils se sont établis à proximité de la ville de Saïda au lieu-dit *Dhar Chib*, territorialisent le lieu selon leur mode de vie ancestrale : présence de *z'riba* (bergerie), des constructions qui rappellent la *kbaiïma* (tente) et des familles qui se regroupent par affinités. Les proximités spatiales observées sont révélatrices de ce désir de se regrouper selon des liens familiaux ou communautaires. Les objets du territoire, tels qu'ils sont reproduits dans le nouvel espace occupé, traduisent cet attachement aux façons d'habiter et de vivre du territoire

³ Chaline, C., *Villes du Monde Arabe*, Paris, Masson, 1990, Coll. Géographie.

d'origine. Nous avons déjà démontré dans nos travaux antérieurs⁴ que *Dhar Chih* était un bel exemple de « société territoriale », dépouillée de son « territoire – espace » mais qui conserve d'autres matérialités qui maintiennent l'identité du groupe et sa continuité temporelle. Ce nouvel espace occupé, plus pauvre de sens, ne sert que de support à un groupe social déraciné vivant de la ville et non dans la ville et qui conserve ses codes, ses valeurs et ses objets du territoire. G. Di Meo⁵ qualifie cet état de « *superstructure atrophiée dépendante des pays d'origine* ».

Dans ces espaces déclassés de la ville, les familles aux faibles revenus, qu'elles soient d'une citoyenneté ancienne ou récente, tout en pratiquant l'auto-construction, font appel à la *touizja* (entraide entre les membres du groupe social) pour édifier leur habitation. Ces exclus de la ville légale développent, ainsi, des solidarités sociales pour mieux lutter contre l'adversité et les conditions difficiles de logement (mobilisation autour des raccordements techniques de fortune : eau, électricité et assainissement).

Du point de vue de l'urbanisme produit, le tracé des rues est plutôt courbe que rectiligne, la maison est de type *haouch* aux murs aveugles sur l'espace public (la rue), les seules ouvertures donnent sur une cour intérieure afin de préserver l'intimité familiale. La proximité spatiale est guidée par les liens familiaux ou de même origine géographique. Et les rues fermées, en impasses, constituent des éléments qui assurent la sociabilité et le lien social dans un espace semi-public où évoluent les familles les plus proches (proximité familiale ou de même origine géographique).

Cependant des variations dans le tracé du parcellaire subsistent. Dans certains cas, la courbe cède la place à la droite car un acteur urbanise les lieux et dresse un plan de lotissement informel, il s'agit du lotisseur clandestin (les lotissements informels de *Belkhadem* à Mécheria ou de *Chmirik* à Relizane). Là aussi, il n'y a pas de spécificité algérienne, des situations similaires furent observées dans d'autres pays. Les modalités de ces implantations et des transactions foncières ou immobilières qui les accompagnent procèdent des mêmes régularités : l'informalité et les modes coutumiers, largement dominants, régissent ces espaces et que l'urbanisme officiel a beaucoup de mal à intégrer. B. Granotier (1980) et A. Durand-Lasserve⁶ (1987) ont montré le rôle que peuvent jouer ces

⁴ Souiah, S.A., « Dhar Chih : un habitat populaire aux portes de la ville de Saïda », in Cahiers du Gremamo, *Recherches urbaines sur l'Algérie*, n°14, 1997, pp. 55-64,

⁵ Di Meo, G., « L'homme, la Société, l'Espace », *Anthropos*, 1991.

⁶ Durand-Lasserve, A., *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers Monde. Accès au sol et au logement*, Paris, l'Harmattan, 1987, Coll. "Villes et Entreprises".

promoteurs immobiliers informels qui vendent ou louent terrains nus ou constructions inachevées en dehors de toute réglementation, uniquement en utilisant les modes coutumiers dans les transactions.

Ainsi, les territoires de l'exclusion qui naissent aux abords des villes algériennes représentent donc l'unique solution pour les populations en dérive, produit de l'exode rural ou du rejet de la ville formelle. L'auto-construction rudimentaire qui s'y déroule, dans des zones de fortes contraintes physiques, produit un urbanisme qui laisse libre cours aux références socioculturelles. Certaines zones sont sous le contrôle de promoteurs informels ou sont issues de lotisseurs clandestins. Dans ce cas, l'identité du groupe s'atrophie et les acteurs qui territorialisent ces lieux de l'infortune, marquent le territoire tout en profitant des difficultés que présentent ces familles dans l'accès au logement.

Conditions sociales défavorables, difficulté d'accéder à un logement décent et dénuement manifeste de familles repoussées sur les marges sous intégrées de la ville sont les ingrédients qui participent à cette pauvreté qui s'installe sur certains fragments périphériques de la ville algérienne.

II. Les ingrédients de la pauvreté

La facette la plus immédiate de la pauvreté urbaine s'exprime, incontestablement, par cet habitat populaire non réglementaire des catégories sociales les plus démunies. Examiné par rapport à l'habitat des autres catégories sociales, l'habitat populaire est un bon indicateur de pauvreté et d'exclusion. En effet, on peut aisément constater que ces îlots informels qui défient l'urbanisme officiel, traduisent des inégalités et injustices socio spatiales. Les conditions d'habitat des familles, le sous équipement alarmant, les difficultés de scolarisation des enfants et les faibles opportunités d'emploi sont les principaux indicateurs de cette pauvreté. Ces indicateurs renforcent les processus ségrégatifs qui affectent de nombreuses villes algériennes.

Destremau B. (1997)⁷ estime que la pauvreté n'est identifiable et mesurable que par rapport à la situation de ceux qui en échappent. Ainsi, elle identifie et replace la pauvreté dans le contexte : *si le dénuement (état de celui qui « manque ») peut être vu comme un état en soi, fait de réalités concrètes et mesurables, la pauvreté (état social) n'existe que dans un rapport à l'autre et par le truchement de représentations fondées sur une vision hiérarchisée, classifiée des groupes*

⁷ Destremau, B., « Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord-Moyen-Orient. Essai de balisage d'une problématique de recherche en sciences sociales », in *Les Cahiers d'Urbama*, Université de Tours, n°13, 1997, pp.7-60.

sociaux et sur des appréciations relatives de soi et de l'autre, de ce qu'il faut avoir et de ce qui fait défaut. Destremeau B. n'est pas en opposition avec l'approche de Durand-Lasserve, proposée dix années plus tôt. En effet, cet auteur retient une méthode dialectique dans l'approche des conditions de logement et de vie des plus pauvres. Il soutient que l'étude de l'exclusion des pauvres doit systématiquement être analysée par rapport à un autre phénomène qui lui est à la fois opposé et associé : *l'appropriation*. Il observe que l'appropriation est souvent évacuée dans les cadres d'analyse. Les travaux s'attardent essentiellement sur les symptômes alors que le couple Exclusion / Appropriation est au cœur des mécanismes de production du bâti populaire des populations pauvres. Ce sont les multiples formes d'appropriation qui réduisent la marge de manœuvre des populations urbaines pauvres. L'auteur qualifie cette approche comme étant capitale car elle permet d'expliquer les stratégies et modes de régulation qui se déroulent dans de nombreuses villes des pays en développement. Elle permet aussi de mieux lire et analyser les processus qui enferment les populations aux revenus très modestes dans leurs recours aux filières informelles pour accéder au sol urbain et au logement.

Les mauvaises conditions de logement ne sont pas la seule caractéristique des espaces de la pauvreté, le chômage y est particulièrement élevé et la précarité des emplois plus évidente qu'ailleurs. Nos travaux antérieurs⁸ ont montré qu'un grand nombre d'actifs ont des emplois épisodiques et peu durables même si, dans certains cas, les activités informelles et les pluriactivités largement pratiquées dans ces territoires rapportent des revenus que l'on peut difficilement chiffrer. La mobilité entre le travail et le non travail accentue cette disqualification sociale au sens où l'entend Paugam⁹. Le regard que l'on peut porter sur les *douars* périurbains algériens indique qu'il s'agit de zones d'habitat rudimentaire, échappant à la réglementation sur l'urbanisme, sorte de soupape de sécurité pour les catégories sociales modestes compte tenu de la difficulté d'accéder au marché formel du foncier et de l'immobilier de la ville légale. Dans ces conditions, il est évident que ces exclus ne peuvent que difficilement se mettre aux normes d'un urbanisme bien pensé.

Habitat sommaire, illégalité du foncier, emplois précaires, travail informel, absence d'équipements socio-éducatifs... n'est-ce pas là tous les ingrédients de la pauvreté, surtout si cette situation est comparée à celle

⁸ Souiah, S.A., « Habitat populaire et activités informelles », in Cahiers du Gremamo, *Quelle crise en Algérie ?*, Paris 7, Sedet / Cnrs, n°17, 2002, pp. 103-115,

⁹ Paugam, S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.

des autres catégories sociales ? *On voit plutôt chez elles* (les populations concernées) *des misères pitoyables à côté des fortunes extravagantes*¹⁰ des lotissements plus aisés. C'est de la comparaison entre îlots des catégories modestes et îlots des catégories plus aisées que se mesurent les inégalités sociales dans la ville. Cette injustice socio spatiale, très repérable en périphérie des moyennes et grandes villes algériennes, s'est renforcée avec le libéralisme économique des années 1980. En effet, le processus de mise en place du socialisme introduit au lendemain de l'indépendance a été remis en cause. L'État algérien s'est désengagé de nombreux secteurs entre 1980 et 1990, notamment de l'habitat social. Dans un contexte de pénurie, la pression qui s'est exercée sur le logement a rendu toute politique d'attribution très discutable ; de nombreux logements sociaux ont subi des détournements ou ont été attribués par quota aux secteurs étatiques. Ainsi, le bâti populaire qui colonise de plus en plus les périphéries immédiates des villes algériennes est aussi l'expression matérielle de la non prise en charge des besoins sociaux des couches les plus modestes. La pénurie apparente des logements, ou plutôt la difficile accessibilité dans un contexte de désengagement de l'Etat, crée une situation fort inquiétante à tel point que certains auteurs n'hésitent pas de dire que la question du logement constitue aujourd'hui *le nœud des tensions sociales*¹¹.

III. Les territoires de la pauvreté : processus et actions.

Les poches de pauvreté en augmentation depuis les années 1980, suite au désengagement de l'État que complique l'insécurité due au terrorisme, furent pendant les années 1990 et 2000 alimentées à la fois par l'exode de la peur et l'exclusion des citoyens frappés de plein fouet par la seconde crise urbaine¹².

En effet cette seconde crise urbaine, après la première qui s'est déroulée entre 1954 et 1970 (insécurité, départ massif des Européens, turbulences migratoires des premières années de l'indépendance) s'est traduite par une extension de l'informel et l'aggravation de la ségrégation sociale. B. Semmoud qualifie cette période comme correspondante à une situation où la ville connaît un éclatement important, se desserre dans les

¹⁰ Labbens, J., *Sociologie de la pauvreté. Le Tiers-Monde et le Quart-Monde*, Paris, Editions Idées / Gallimard.

¹¹ Semmoud, B., « Politiques d'habitat et accès au logement en Algérie : l'exemple de l'Oranie », in *Habitat, Etat et Société au Maghreb*, Paris, CNRS, 1988, pp. 127-138.

¹² La seconde crise urbaine a été définie par A. Prenant dans l'ouvrage « Les quartiers de la ségrégation », Karthala, 1995, pp. 211-242, « *Algérie : crise du logement urbain ? ou mutations successives des formes de marginalisation par un déficit permanent de l'espace habitable ?* »

espaces centraux ou péricentraux et introduit de nouvelles formes ségrégatives. Dette, désinvestissement et politiques d'austérité vont augmenter les contrastes : lotissements haut standing et lotissements informels des « marginalisés / refoulés » vont coexister dans la ville algérienne des années récentes.

Les mécanismes de constitution de ces quartiers précaires¹³ relèvent globalement de deux types : l'invasion de terrains publics (communaux et domaniaux) et les lotissements clandestins sur des terrains de statut privé. Le premier type (l'invasion), forme la plus importante, consiste à occuper des espaces réputés non constructibles dans les plans d'urbanisme et d'aménagement, de faible valeur foncière et présentant de fortes contraintes physiques. Nos travaux sur ces quartiers précaires ont montré que les familles se regroupent par lieu d'origine. Le quartier porte quelquefois le nom du groupe fondateur « *douar Tiartia* » à Oran. La prééminence d'un groupe social renforce la socialisation communautaire et permet de mieux faire face aux actions publiques susceptibles de les déloger. En effet, l'invasion suppose une capacité de résistance suffisante pour mieux défendre les terrains illégalement occupés. Au départ, toute la stratégie de ces populations est d'arriver à recruter une masse critique de familles socialement soudées à partir d'un même lieu d'origine, d'une même tribu ou recrutées par des réseaux d'information particulièrement performants. Dans l'un des douars périurbains d'Oran, connu sous le nom de *Hassi* (au lieu-dit Pont Albin), deux groupes ont dominé le territoire lors de sa constitution : les Hmyanes de la steppe et les Kabyles de Bordj Bou Arreridj. Au *douar* El Louz (du nom de la cité d'habitat collectif – Les Amandiers- qui est à proximité du quartier illicite), le groupe fondateur est de Tefreg. Depuis le terrorisme et l'accentuation de la pauvreté en Algérie, ce groupe a été rattrapé par un autre composé de citadins oranais exclus et de ruraux déracinés qui ont fui l'insécurité des campagnes. Nos enquêtes du mois d'Août 2000 ont permis de constater que deux associations se livrent à une compétition : l'une dominée par le groupe fondateur, les Kabyles et l'autre composée des familles fraîchement arrivées. Les premiers sont plus favorables à une restructuration in situ alors que les seconds luttent pour être relogés ailleurs. Des stratégies naissent et des relations très étroites se tissent avec les élus locaux, une manière pour chacune des parties de se

¹³ Souiah, S.A., *Le bâti populaire dans les villes algériennes. Les nouvelles formes de ségrégation socio-spatiale*, sous la Direction de Gallisot, R. et B. Moulin, *Les quartiers de la ségrégation*, Edit. Karthala –Institut Maghreb –Europe, 1995, pp.253-264.

présenter comme voulant passer comme l'interlocuteur plus représentatif des habitants de cette zone.

Le deuxième type de constitution des zones d'habitat illicite du point de vue réglementaire correspond au lotissement clandestin. Ce sont les propriétaires privés qui lotissent leurs terrains en procédant à un partage en petits lots à bâtir qu'ils vendent sous seing privé selon des modes coutumiers. Une véritable campagne promotionnelle se fait de bouche à oreille pour engager les ventes. Plusieurs exemples de lotissement clandestin sont relevés.

A Mécheria, au cœur de la Steppe oranaise, le quartier *Belkhadem* est né à partir d'un lotissement sur d'anciennes concessions de mise en valeur agricole. Ces terres furent intégrées, en 1974, au périmètre d'urbanisation de la ville dans le cadre des RFC (Réserves foncières communales). Cette décision du pouvoir local a déplu aux propriétaires privés. Ainsi tout en affirmant l'autorité de l'État, l'ordonnance de 1974 a introduit une certaine inquiétude chez les propriétaires. Un propriétaire nous disait « *j'accepterais, à la limite, de céder un peu de terrain pour une école ou un centre de santé et non pour un lotissement d'habitat, c'est à nous que revient le droit de vendre des terrains à bâtir et non à l'État.* » Pour échapper à l'intégration et au contrôle administratif de leurs terres, les propriétaires ont décidé de morceler et de vendre en petits lots selon les modes coutumiers. Un quartier est né, il est alimenté par les nomades paupérisés qui rejoignent les villes steppiques devant la crise de l'élevage et la concentration du cheptel entre les mains des gros propriétaires¹⁴. L'Etat a été mis devant le fait accompli. Il n'a eu comme solution que de régulariser les habitations construites en appliquant l'ordonnance de 1985 sur la régularisation de l'habitat illicite. Le pouvoir local est mis dans une situation de gestion et non de décision. Avec ses 4000 habitants, Belkhadem¹⁵ est un quartier sans équipements, sans électricité et sans eau. Une opération de restructuration fut nécessaire pour l'intégrer à la ville formelle.

¹⁴ Belfarh, B. ; Souiah, S.A., *Le bilan de trois décennies d'intervention des pouvoirs publics dans la steppe algérienne*, Chanson-Jabeur, C. ; Prenant, A. ; Ribau, P. et Semmoud, B. (S. Dir), *Les services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb*, l'Harmattan, 2001, pp.643-657.

¹⁵ Souiah, S.A., « Les conflits autour du foncier péri-urbain : Les propriétaires-lotisseurs de Belkhadem (Mécheria) », in *Petites et grandes villes du bassin méditerranéen*, en hommage à Etienne Dalmasso, Collection de l'Ecole française de Rome, 1998.

Le lotissement de *Chmirik*¹⁶, situé en périphérie de la ville de Relizane, sur la route de Sidi Khettab est né sur d'anciennes terres agricoles privées. L'un des héritiers des Chmirik a mené l'activité agricole jusqu'à la veille de la Révolution agraire (1971). Craignant la nationalisation de ses terres et grâce à ses alliances, il a réussi à classer ses terres comme incultes. Profitant d'une bonne rente de situation, il décide de vendre en petits lots ses terres selon les modes coutumiers. Les familles rurales de Mendes, Oued Djemaa, Zemmoura, Sidi Khettab... victimes de la crise dans les campagnes se sont rapprochées de la ville pour garantir des ressources financières à leurs familles. L'accès au logement étant difficile, ces familles ont saisi les opportunités et facilités que leur offraient le lotisseur Chmirik. Ce dernier a loti ses terres alors que l'assiette foncière est traversée par une ligne de haute tension et un gazoduc. Afin de valoriser ses terres, il décide d'offrir un lot de terrain et finance une mosquée qui plus tard sera un lieu mobilisateur des groupes extrémistes. Ce lotissement n'a été reconnu par les autorités locales que lorsque certains leaders de partis islamiques ont commencé à instrumentaliser le religieux en s'appuyant sur les mauvaises conditions de vie des habitants. Les élus locaux et les mouvements islamistes se sont livrés à une concurrence de légitimation de leurs actions. L'équipement et la restructuration du quartier Chmirik sont un non-sens sur le plan urbanistique. Le gazoduc et la ligne de HT représentant un danger permanent pour les habitants et aucun des camps ne s'en est préoccupé.

La crise politique qui a secoué l'Algérie depuis 1992 a permis aux autorités de penser que la contestation sociale ne pouvait venir que des zones urbaines difficiles, non intégrées du point de vue social et économique. Il fallait donc proposer et lancer tout un programme de lutte contre la pauvreté.

IV. Lutte contre la pauvreté : les récentes mesures des pouvoirs publics.

La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par les quartiers en difficulté. Une réflexion sur l'habitat et les conditions de sa production pour les populations aux revenus modestes, s'est imposée comme une question centrale dans l'Algérie des années 2000. L'approche implique la participation de l'Etat (au niveau central et local), des organismes internationaux (coopération et aides), de la société (participation des

¹⁶ Souiah, S.A., « L'habitat populaire : un précieux baromètre de la crise algérienne », Cahiers du Gremamo n°15, « Crises et contestations au Maghreb et au Moyen-Orient », Paris 7, Sedet/Cnrs, 1998.

familles concernées, mouvement associatif et effort de solidarité). Les études sur ce bâti populaire, en proie aux nombreux handicaps, à l'œuvre dans les moyennes et grandes villes algériennes, ont permis de dresser un éventail très diversifié des nombreuses situations observées. Ces travaux participent à une meilleure compréhension des mécanismes fonciers, de définir une typologie du bâti, d'évaluer les difficultés des familles, les formes de socialisation qui s'y déroulent et les degrés d'adaptation des familles.

C'est sur la base de ces études que le gouvernement algérien a lancé, un vaste programme de recensement des "mal logés" ; c'est l'opération RHP (Résorption de l'Habitat Précaire) que mènent, aujourd'hui encore, les autorités algériennes et dont certaines de ces opérations se sont déroulées dans des conditions politiques et économiques difficiles. Pourquoi une telle décision, alors que le phénomène avait atteint une grande ampleur dès les années 1980 et que sous le règne du Président Chadli on a évacué les populations du *Hamma* à Alger, leur demandant de regagner la campagne d'origine pour libérer le sol afin d'y implanter le Centre commercial du Riadh El Feth et l'édifice du "Makam Ech Chahid", des opérations vitrines qui ont coûté très cher au pays, sans pour autant régler la situation des familles les plus modestes ? Les années 1990 furent décisives, elles correspondent à des changements fondamentaux dans la vie politique du pays, avec notamment la "reprise" de la Constitution qui allait permettre aux partis d'opposition d'exister. Ce nouvel espace démocratique est une opportunité pour les partis fondamentalistes. Ils ont occupé sérieusement la scène politique et se sont installés facilement dans les quartiers populaires et les zones d'habitat non réglementaire. Les populations ciblées par ces mouvements intégristes présentent des prédispositions à un embrigadement facile car pèse sur elles le cumul de toutes les exclusions. La mosquée, omniprésente, alors que ces espaces souffraient d'une carence flagrante en équipements socio-éducatifs et en infrastructures de base, fut le lieu mobilisateur, celui du discours politico-religieux permanent. Les consultations électorales de juin 1990 pour la mise en place des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires de wilaya (APW), ont donné une victoire éclatante au parti du FIS (Front Islamique du Salut). L'électorat de ceux qui se déclarent défendre les plus modestes est majoritaire dans les quartiers populaires et des zones sous intégrées.

Le premier tour des consultations électorales pour le choix des députés à l'Assemblée populaire nationale (APN) en Décembre 1991, a donné l'occasion aux autorités politico-militaires de constater que le FIS

s'implantait dangereusement dans les espaces marginaux des grandes villes : mouvements de protestation et manifestations populaires étaient pilotés depuis la mosquée. L'arrêt du processus électoral, en janvier 1992, et la mise en place d'une nouvelle direction politique collégiale - Le Haut comité de l'Etat (HCE) - ont eu pour objectif de recomposer la scène politique et sociale du pays. L'une des principales actions concernait précisément le traitement des zones précaires autour des villes algériennes afin d'améliorer les conditions de vie des familles les plus vulnérables et de les couper de l'action mobilisatrice des intégristes.

Le bilan de l'action est assez décevant ; quelques quartiers ont été restructurés. L'Etat essayant tant bien que mal d'apporter les équipements de base, l'eau, l'assainissement et l'électricité. Les conditions de logement restaient toujours difficiles. Les quartiers non réglementaires, comme principale forme de régulation du logement pour les familles aux ressources financières limitées, ne cessaient de s'étendre.

L'État a récemment pris la décision d'associer pauvreté et conditions difficiles dans le logement. La lecture de ces agrégats urbains, informels, pauvres et cumulant de nombreux handicaps est complexe. Elle nécessite, pour le traitement de ces zones d'exclusion, de décrypter les processus migratoires, de connaître les niveaux d'insertion dans l'économie urbaine, l'impact des références socioculturelles dans les reproductions / modifications des formes d'habitat traditionnel aux portes des villes algériennes. Il est important également de repérer les réseaux d'organisation de la vie collective, les stratégies d'action face au pouvoir, les formes de contrôle social et les problèmes d'accès aux services. Enfin, il importe de prendre en compte la multiplication de ces douars périurbains pour déterminer une nouvelle cohérence de l'aménagement urbain du point de vue des services publics, des infrastructures de base et de l'intégration sociale.

Ces analyses et les mesures qu'elles impliquent « *sont intimement liées au processus de concorde civile engagé par voie référendaire en 1999* ». C'est dans cet esprit que fut décidée la Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui s'est tenue à Alger les 28, 29 et 30 Octobre 2000.

Le bilan sur la pauvreté est lourd. Si en 1988 on comptait 2,85 millions d'algériens, essentiellement du milieu rural, qui vivaient en deçà du minimum vital, les études récentes (1995) indiquent que plus de 6 millions d'Algériens sont concernés par la pauvreté (près de 23% de la population). La pauvreté augmente et touche préférentiellement les marges urbaines. Des experts internationaux ont fait des observations dans 5 communautés pilotes. Deux d'entre elles sont urbaines (Les

Planteurs à Oran et Baraki à Alger). Les conclusions des experts ont permis de mettre en place une stratégie nationale et un plan d'actions pour 2001-2005. Les régularisations / restructurations qui se déroulent actuellement, avec des prêts à taux bonifiés de la Banque Mondiale, rentrent dans cette stratégie nationale. Mais, permettra-t-elle de remédier au problème posé ? Ce n'est pas sûr. En effet les conditions difficiles que vivent les plus démunis sont, en grande partie, nées dans la deuxième crise urbaine : celle du désinvestissement, du désengagement de l'Etat, de la concession au secteur privé de nombreux segments de l'activité économique et sociale. Les actions en cours demandent une relance de la « machine » économique et une implication directe des pouvoirs publics. C'est à cette seule condition que les contrastes sociaux aggravés¹⁷ que l'on a observés dans les villes peuvent s'estomper.

Le cas de la ville d'Oran est suffisamment éloquent pour démontrer que les actions de restructuration / régularisation ne permettent qu'une correction partielle des contrastes sociaux existants, encore moins de réduire une fragmentation socio-spatiale qui se manifeste nettement au-delà du troisième boulevard périphérique. L'étalement et l'éclatement de la ville (Cf. carte n°1) en fragments à contenus sociaux différenciés est corrélatif des dynamiques socio-spatiales qui se sont effectuées ces dernières années : mobilité résidentielle soutenue vers les communes avoisinantes (Bir El Djir, Es-Sénia, Sidi Chami), suite aux lotissements individuels sous forme de coopératives immobilières, le rattrapage des *douars* ruraux (Aïn El Beïda, Douar Belgaid, Sidi Bachir,...) et leur intégration à la ville, les programmes OPGI (Office de la promotion et de la gestion immobilière), les recasements infâmes de Nedjma surtout, mais aussi de Aïn El Beïda. Les programmes de logements sociaux participatifs (LSP), largement détournés de leur fonction initiale, rendent la marge de manœuvre des couches modestes à un niveau très réduit. Les multiples opérations de logement où la promotion immobilière privée accapare l'essentiel des marchés, demeurent d'une inaccessibilité flagrante pour les plus pauvres, les filières informelles restent l'unique solution de se loger pour un grand nombre d'entre eux.

S'agissant de la ville d'Oran confrontée à ces dysfonctionnements, elle doit d'abord retrouver la compacité de son tissu urbain dans la zone qui se situe entre le troisième et le quatrième boulevard périphérique et

¹⁷ Voir les communications de :

- Prenant, A., « D'où l'aggravation des contrastes sociaux à travers une extension spatiale et un freinage démographique différenciés dans la nébuleuse urbaine d'Alger », Colloque international « Alger, lumières sur la ville », Alger, E.P.A.U., Mai 2002.
- Souiah, S.A., « Mobilité résidentielle (1987-1998), le cas de la région algéroise », Colloque international « Alger, lumières sur la ville », Alger, E.P.A.U., 4 au 6 Mai 2002.

même au-delà. Une meilleure prise en charge des extensions informelles de sa partie occidentale est nécessaire, non par des restructurations *in situ*, ou des opérations de recasement qui nous rappellent une période difficile. C'est d'un projet urbain (Cf. fig. n°1) dont il s'agit, une nouvelle cohérence de l'aménagement urbain que ces actions ponctuelles ne permettent pas de régler.

La construction de la ville : Un projet urbain

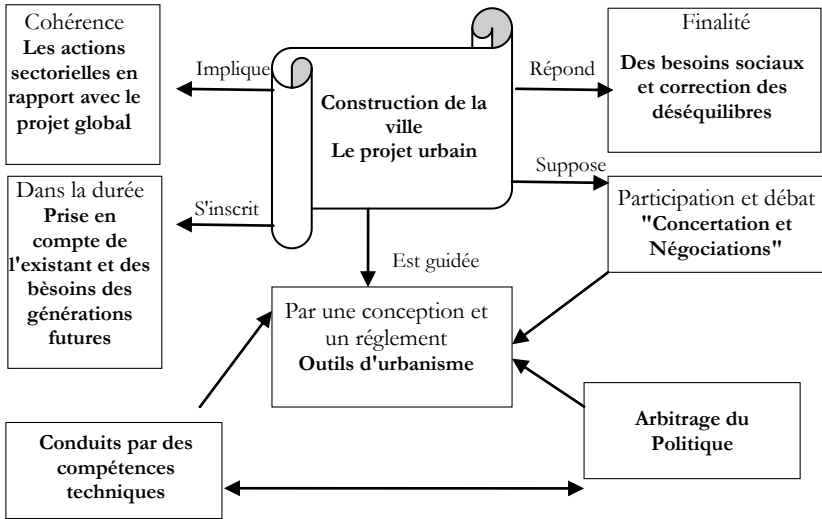
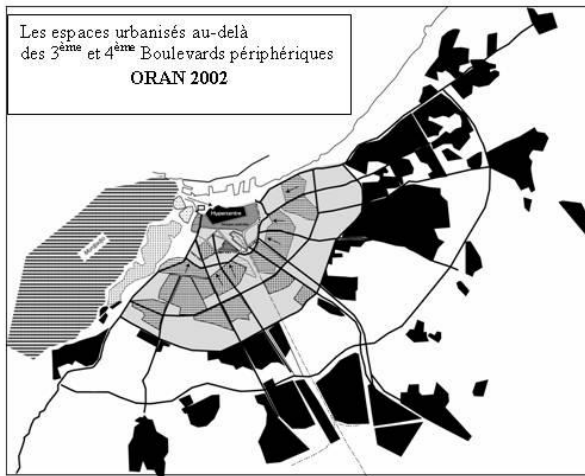


Fig. n° 1 : Un projet urbain pour la ville.



Carte n°1 : Eclatement de la ville d'Oran (à l'aide de l'image SPOT 2002)

Bibliographie

- Rochefort, M., « Problèmes généraux de la production du logements des pauvres », *Revue Tiers Monde*, n°116, Oct. Dec. 1988, pp. 1045-1054.
- Granotier, B., *La planète des bidonvilles – Perspectives de l'explosion urbaine dans le tiers monde*, Paris, Seuil, 1980.
- Chaline, C., *Villes du Monde Arabe*, Paris, Masson, 1990, Coll. Géographie.
- Souiah, S.A., Dhar Chih : un habitat populaire aux portes de la ville de Saïda, 1997, pp. 55-64, Cahiers du Gremamo, n°14 sur le thème « Recherches urbaines sur l'Algérie.
- Di Meo, G., « L'homme, la Société, l'Espace », *Anthropos*, 1991.
- Durand-Lasserve, A., *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers Monde. Accès au sol et au logement*, Paris, l'Harmattan, 1987, Coll. "Villes et Entreprises".
- Destremau, B., « Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord-Moyen-Orient. Essai de balisage d'une problématique de recherche en sciences sociales », *Les Cahiers d'Urbama*. n°13, Université de Tours, 1997, pp.7-60.
- Souiah, S.A., « Habitat populaire et activités informelles », pp. 103-115, Cahiers du Gremamo n°17, *Quelle crise en Algérie ?* Paris 7, Sedet / Cnrs, 2002.
- Paugam, S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.
- Labbens, J., *Sociologie de la pauvreté. Le Tiers-Monde et le Quart-Monde*, Paris, Editions Idées / Gallimard.
- Semmoud, B., « Politiques d'habitat et accès au logement en Algérie : l'exemple de l'Oranie », in *Habitat, Etat et Société au Maghreb*, Paris, CNRS, 1988, pp. 127-138.
- La seconde crise urbaine a été définie par A. Prenant dans l'ouvrage « Les quartiers de la ségrégation », Karthala, 1995, pp. 211-242, « *Algérie : crise du logement urbain ? ou mutations successives des formes de marginalisation par un déficit permanent de l'espace habitable ?* »
- Souiah, S.A., *Le bâti populaire dans les villes algériennes. Les nouvelles formes de ségrégation socio-spatiale*, sous la Direction de Gallissot, R. et Moulin, B., *Les quartiers de la ségrégation*, Edit. Karthala–Institut Maghreb–Europe, 1995, pp.253-264.

- Belfarh, B. ; Souiah, S.A., *Le bilan de trois décennies d'intervention des pouvoirs publics dans la steppe algérienne*, Chanson-Jabeur, C. ; Prenant, A. ; Ribau, P. et Semmoud, B. (S. dir) *Les services publics et leurs dynamiques au Maghreb et au Maghreb*, l'Harmattan, 2001, pp.643-657
- Souiah, S.A., *Les conflits autour du foncier péri-urbain : Les propriétaires-lotisseurs de Belkhadem (Mécheria)*, in « Petites et grandes villes du bassin méditerranéen », en hommage à Etienne Dalmaso, Collection de l'Ecole française de Rome, 1998.
- Souiah, S.A., *L'habitat populaire : un précieux baromètre de la crise algérienne*, Cahiers du Gremamo, n°15, *Crises et contestations au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris 7, Sedet/Cnrs, 1998.
- Prenant, A., *D'où l'aggravation des contrastes sociaux à travers une extension spatiale et un freinage démographique différenciés dans la nébuleuse urbaine d'Alger*, Colloque international « Alger, lumières sur la ville », Alger, E.P.A.U., Mai 2002.
- Souiah, S.A., « Mobilité résidentielle (1987-1998), le cas de la région algéroise », Colloque international « Alger, lumières sur la ville », Alger, E.P.A.U., 4 au 6 Mai 2002.